



## Promotion fantôme : pas de disponibilités

Par **Guillaume54100**, le **07/04/2016** à **01:51**

Bonjour,

La semaine dernière , Intermarché proposait un catalogue de promotion tres alléchante : 50% de remise sur une selection de produits.

Cette semaine de nouveau , une selection avec pour certains articles 70% de remise sur le prix .

Je me rends dans mon supermarché , et à chaque fois les articles sont indisponibles à la vente car épuisés .

J'ai demandé à rencontrer le responsable du point de vente , puisque le probleme de la disponibilité dès promotion est sans cesse le meme .

Il me réponds que les commandes sont insuffisantes pour répondre à la demande des clients .

Or , on peut lire dans les modalités des promotions du magasin retranscrites dans le prospectus "si malgré nos précautions un article venait à manquer , un produit similaire ou une commande pourra être proposé.

Il m'informe que son magasin ne pratique pas cela .

Je suis excédé par ces publicités , constamment indisponibles en rayon .

Je pense que l'on peut dès lors parler de publicités mensongères .

Que peut on me dire quant à l'aspect juridique ?

Que puis je donc entreprendre ?

J'ai adresse un mail de réclamation au siège social de l'enseigne expliquant la situation qui l à fait suivre au magasin , et il est bien évidemment rester sans réponse .

Je voudrais vraiment agir , car beaucoup de personnes sont mécontentes par ces promotions fantômes et l'enseigne ne joue absolument pas le jeu .

Pour info chez Auchan Carrefour ou match , les vendeurs m'ont toujours proposés un promotion similaire voir meme me l'on offert en dédommagement de l'article indisponible .

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration .

Avec mes meilleures salutations .

Guillaume

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **06:46**

Bonjour,

[citation]Pour info chez Auchan Carrefour ou match , les vendeurs m'ont toujours proposés un promotion similaire voir meme me l'on offert en dédommagement de l'article indisponible .  
[/citation]

Ces enseignes se décarcassent pour vous satisfaire, alors pourquoi allez voir ailleurs en sachant que vous ne serez pas contenté?

Juste histoire de faire...des histoires ?

[citation]car beaucoup de personnes sont mécontentes par ces promotions fantômes et l'enseigne ne joue absolument pas le jeu .  
[/citation]

Beaucoup selon vous ou selon un décompte publié quelque part ?

[citation]Que peut on me dire quant à l'aspect juridique ?  
[/citation]

Vous pouvez mettre en demeure le magasin de livrer le produit ainsi désigné dans le catalogue promotionnel à tel prix du xx au yy/2016

Par **chaber**, le **07/04/2016** à **07:15**

bonjour

Vous pouvez demander à l'enseigne de vous le procurer.

L'article en question peut être disponible dans un autre magasin de son réseau. Mais rien n'oblige le responsable du supermarché à faire la démarche. Les prospectus publicitaires annoncent très souvent, à côté du produit en promotion, la quantité disponible.

Le produit annoncé en promotion est absent dès le premier jour des promotions:

**Sauf si le magasin affiche clairement sur ses portes d'entrée que le produit annoncé en promotion dans le prospectus n'est pas disponible, son absence dès le premier jour peut être considérée comme une publicité mensongère.** Vous pouvez le signaler aux services de la répression des fraudes.

dans votre moteur de recherche taper consommation arrete 31.12.2008

<http://www.quechoisir.org/app/drive/vos-droits/>

Par **jodelariege**, le **07/04/2016** à **09:36**

bonjour à tous ,pour répondre à Morobar :on est au moins deux à etre mécontents de ces promotions inexistantes dès le 1° jour et pour ma part pratiquement dans les 3 à 4 grandes surfaces à proximité....donc au bout d'un moment on continue à aller dans ces grandes surfaces car les autres sont à 80 km et on suppose qu'elles font pareil....deux exemples pour moi:une pub dans une grande surface pour un toboggan enfant,arrivée à l'ouverture "il n'y en a plus" "il n'y en avait que 5"...en insistant la vendeuse en fera venir un d'un autre magasin à

30 km donc je suppose qu'il y en avait que 5 pour tout le département;une autre fois dans une autre grande surface promotion pour cuisse de canard,foie gras... sud ouest oblige,à l'ouverture il manque quantité d'un produit proposé ,il a fallu en commander pour 3 à 4 jours plus tard  
aller ailleurs? quand tous font pareil? par contre oui la prochaine fois je le signalerai à la répression des fraudes car ces promos m'ont incitée à aller ce jour là dans ce magasin plutot qu'un autre.... bonne journée à tous

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **14:26**

C'est surtout que les catalogues sont distribués avant le démarrage des promotions, et dès lors les clients un peu connus des commerçants font des réservations.  
Pour avoir dirigé des plates-formes de distribution, je connais l'importance que les centrales portent au catalogue, et malheur au fournisseur qui rate les livraison.

Par **jodelariege**, le **07/04/2016** à **16:00**

tout à fait bien que je n'en ai pas eu l'impression par chez moi ,en tout cas on ne m'a jamais donné cet argument...toutefois je réagissais au fait que vous n'avez pas tout à fait été gentil dans votre réponse à guillaume 54100 en disant au fil de votre réponse"...juste histoire de faire de l'histoire...." et "beaucoup de mécontents...combien?" sous entendus pas beaucoup....je pense qu'il n'a pas été le seul à être mécontent dans son coin comme moi je ne suis pas la seule à avoir été mécontente  
j'ai le choix entre 4 super/hyper marché que je fréquente suivant justement les promotions et si celles ci ne sont pas au rendez vous j'ai l'impresion d'avoir été face à un petit vers au bout de l'hameçon...et une fois arrivée au magasin ,meme déçue ,je vais continuer mes achats si je devais en faire....je pense que c'était le but du magasin et quand les 4 font la meme chose on n'a pu le choix d'aller dans l'un ou l'autre.

Par **chaber**, le **07/04/2016** à **16:25**

[citation]C'est surtout que les catalogues sont distribués avant le démarrage des promotions, et dès lors les clients un peu connus des commerçants font des réservations. [/citation]normal mais ce n'est pas le problème du consommateur Lambda qui doit trouver en magasin le 1er jour de la promotion l'article du prospectus.

[citation]Pour avoir dirigé des plates-formes de distribution, je connais l'importance que les centrales portent au catalogue, et malheur au fournisseur qui rate les livraison.[/citation]ce n'est pas le problème du consommateur

Comme je l'ai signalé l'article doit être au moins en présentoir le 1er jour de la promotion.

A plusieurs reprises j'ai été confronté à ce problème et j'ai toujours obtenu satisfaction, quitte à faire venir le directeur du magasin en parlant un peu haut pour susciter la curiosité d'autres

clients intéressés (qui en ont profité également)

Par **morobar**, le **07/04/2016 à 16:45**

Il n'en demeure pas moins vrai que lorsqu'on est systématiquement mécontent du service rendu par un commerçant, on ne le fréquente plus si on le peut, ou au moins on minimise ses achats.

C'est d'autant plus vrai lorsqu'on a manifestement le choix entre plusieurs concurrents.

Par **chaber**, le **07/04/2016 à 17:17**

[citation]Il n'en demeure pas moins vrai que lorsqu'on est systématiquement mécontent du service rendu par un commerçant, on ne le fréquente plus si on le peut, ou au moins on minimise ses achats.

C'est d'autant plus vrai lorsqu'on a manifestement le choix entre plusieurs concurrents[/citation]ce n'était pas le sens de la question.

Par **morobar**, le **07/04/2016 à 17:59**

Mais si, car il s'agit d'une pétition de principe, quel recours exercer pour punir un commerçant (ou tenter car ce n'est pas gagné) juste histoire de, en ne subissant aucun préjudice.

Par **jodelariege**, le **07/04/2016 à 18:32**

bonsoir reprenez moi si je me trompe dans la lecture de votre dernier message:je ne subirais aucun préjudice si je viens dans une grande surface alléchée par une promotion d'un produit qui finalement est absent?il s'agit quand meme d'une publicité mensongère ;on me dit à telle heure de telle date à telle date vous aurez ce produit moins cher de tant pour cent;j'arrive au magasin ,celui là car il fait cette promotion et pas son voisin et je ne trouve pas le produit en question dès la date et l'heure d'ouverture....que fais je ? soit je rouspète et réclame mais c'est toujours gênant de passer pour l'"embeteur" soit je continue mes courses que j'aurais peut fait ailleurs si il n'y avait pas eu cette promotion;j'estime avoir été manipulée pour venir dans ce magasin et c'est bien de la publicité mensongère.aller dans un autre magasin?ils font à peu pres tous cela chacun son tour..maintenant je le sais et je réagis quand cela arrive et cela ne veut pas dire que je ne suis pas satisfaite de ce magasin en général mais que je regrette fortement cette manière de faire

Par **morobar**, le **07/04/2016 à 19:49**

Ce n'est pas le sens général de la conversation.

Le sens c'est: je n'ai aucun problème avec pleins d'enseignes, mais une ne me satisfait pas.

Quels sont les recours ?

"Pour info chez Auchan Carrefour ou match , les vendeurs m'ont toujours proposés un promotion similaire voir meme me l'on offert en dédommagement de l'article indisponible "

Et le reste à l'avenant.

Pour ce qui me concerne je n'ai jamais vu de ma vie une enseigne m'indiquer la promotion est épuisée alors je vous offre gratuitement un produit similaire.

C'est tout.

Par **Lag0**, le **08/04/2016** à **08:07**

[citation]Je ne subirais aucun préjudice si je viens dans une grande surface alléché par une promotion d'un produit qui finalement est absent?il s'agit quand meme d'une publicité mensongère ;on me dit à telle heure de telle date à telle date vous aurez ce produit moins cher de tant pour cent;j'arrive au magasin ,celui là car il fait cette promotion et pas son voisin et je ne trouve pas le produit en question dès la date et l'heure d'ouverture....que fais je ? soit je rouspète et réclame mais c'est toujours gênant de passer pour l"embeteur" soit je continue mes courses que j'aurais peut fait ailleurs si il n'y avait pas eu cette promotion[/citation]

Bonjour,

Faites comme moi, ignorez totalement ces histoires de promotions et faites vos courses là où cela vous arrange !

Lorsque vous faites un bilan complet d'un chariot, sauf à n'acheter que des promotions, vous trouvez un résultat équivalent quelque soit le magasin. Vous allez aller chez Tartempion parce que les saucisses aux herbes sont 10% moins chères que chez Machin et à coté, vous allez acheter des biscuits qui y sont 20% plus chers. Donc aucun intérêt...